



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général

**PROCÈS-VERBAL
PLÉNUM DU CONSEIL GENERAL
DU 24.03.2021 N° 03**

Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble
Heure : 19h30

Bureau : M. Julien Vaudan, Président
M. Léonard Fellay, Vice-président
Mme Mélanie Mento, Secrétaire
Mme Emily Vaudan, Membre scrutateur
M. Matthieu Moulin, Membre scrutateur

Secrétaire : Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 24 février 2021

04. Présentation du groupe Altis

- 01. Stratégie & Gouvernance
- 02. Flux financiers entre la Commune et Altis & recettes communales

05. Décision

- 01. Crédit complémentaire pour le dicastère « Constructions, AT et Mobilité » : nouveaux postes

06. Information - Présentation

- 02. Plan de Quartier des Fleurettes
- 03. Covid- 19 : situation du fonds de soutien
- 04. Composition finale du Conseil de district
- 05. Postulat – motion : point de situation

07. Divers

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

54 conseillères et conseillers généraux sont présents, 6 sont excusés.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal du Plénum du 24 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 24.02.2021 est approuvé sans aucune remarque.

04. Présentation du groupe Altis

01. Stratégie & Gouvernance

M. Joël Di Natale salue l'assemblée au nom de la Direction du Groupe Altis, représentée ce soir par Marie Gaillard, Pascal Morand, Pierre-Alain Troillet, Florian Perraudin, Blaise Lovisa et lui-même. M. Di Natale remercie le Conseil général de l'opportunité qui est donnée à Altis de se présenter. Ses propos seront sans doute incomplets mais apporteront une vue d'ensemble de la société et de son fonctionnement. Une présentation plus précise d'Altis sera mise à disposition des conseillers sur l'extranet.

Altis Groupe veut construire un avenir énergétique neutre en CO2, conciliant la préservation de la nature et du bien-être avec un développement innovant grâce à l'eau et à l'énergie. C'est là la raison d'être d'Altis.

Le cadre de travail de la société change rapidement au rythme de l'évolution des lois et normes ainsi que de l'évolution du marché. Altis a le devoir d'évaluer chaque jour les opportunités et les risques de chaque potentiel développement énergétique. Elle garantit par ailleurs en tout temps l'approvisionnement en eau, électricité, chaleur, froid et fibre optique.

M. Di Natale précise que de nombreux garde-fous ont été mis en place pour pérenniser l'activité des sociétés du Groupe Altis. Les décisions principales relatives à ces sociétés ne peuvent être prises que par l'Assemblée Générale, dont la Commune Val de Bagnes est actionnaire majoritaire (par ex. la dissolution d'une société).

La présentation de M. Di Natale reste ci-joint.

02. Flux financiers entre la Commune et Altis & recettes communales

La présentation de M. Florian Perraudin reste ci-jointe.

Pour conclure, M. Di Natale rappelle à l'assemblée que de nouveaux acteurs offrent bon nombre de nouvelles prestations. Dès lors, se diversifier, digitaliser, offrir tout en un, rester un acteur de proximité, offrir des prestations « all in one » sont incontournables et Altis et la Commune doivent œuvrer ensemble.

Notre territoire s'agrandit, Altis offre des postes de travail dans ses bureaux ici au Châble.

Altis livre des produits et des services y compris à Fribourg et dans le Jura ainsi que des services de gestion de l'habitat dans toute la suisse romande.

Il est bon de rappeler que les actionnaires et les clients sont extrêmement importants. De plus en plus de clients font confiance à Altis, en particulier dans la gestion de portefeuilles, l'installation photovoltaïque et la gestion de bâtiments. Altis veut servir et offrir des prestations de qualités « tamponnées » Val de Bagnes. Grâce à Altis, dessiner Verbier 2030, réfléchir à l'assainissement des bâtiments (devoir de la transition énergétique), numériser et vous garantir une sécurité en approvisionnement sont possibles. Dans tout cela, le rôle du Conseil Général est d'approuver les budgets, les contrats de gestion déléguée, les règlements, les nouvelles dépenses, les nouveaux emprunts, l'octroi de prêts (cautionnement / garanties). Altis compte sur vous.

M. Julien Vaudan remercie beaucoup les représentants d'Altis Groupe SA pour cette présentation très complète et très claire.

05. Décision

01. Crédit complémentaire pour le dicastère « Constructions, AT et Mobilité » : nouveaux postes

M. Paul Choffat salue l'assemblée et l'informe que le dicastère « Constructions, Aménagement du territoire et Mobilité » a besoin de l'aval du Conseil général pour engager deux personnes supplémentaires, soit 1.6 EPT, pour un montant de CHF 130'000.- grevant l'exercice 2021 (hors budget). Etant donné que le budget de la municipalité a été validé lors du dernier plénum, il est compréhensible que certains membres de l'assemblée puissent se montrer dubitatifs.

Avant de leur céder la parole, M. Choffat remercie M. Julien Vaudan qui a accepté de porter ce point à l'ordre du jour de la séance de ce soir et cela après que la première version de celui-ci a eu été transmise aux participants. Cette démarche fera gagner un temps précieux au dicastère.

Messieurs Cédric Felley et Guillaume Colin présentent à l'assemblée les raisons pour lesquelles ces engagements sont nécessaires pour leur service respectif. Ils rappellent également que le budget 2021 a été élaboré avec le Conseil municipal précédent que la priorisation des projets de développement a été élaborée avec le Conseil municipal actuel qui a choisi de développer plus de projets de façon prioritaire. Enfin, le nombre de demandes d'autorisation de construire déposées a augmenté de près de 50% depuis le début de l'année en cours.

La présentation de Messieurs Felley et Colin reste ci-jointe.

Préavis de la Commission ATCM

M. Stéphane Roserens informe l'assemblée que la Commission ATCM, deux membres de la COGEST et du bureau du CG ont rencontré MM Choffat, Felley et Colin le 8 mars dernier afin d'étudier cette demande de crédit complémentaire de CHF 130'000.- pour l'engagement de 1.6 EPT. La situation a été exposée avec clarté. L'engagement d'un collaborateur technique (0.6 EPT) au service des constructions permettra de renforcer le service et de traiter les sollicitations croissantes des professionnels, des citoyens et des architectes en lien avec les permis de construire. En ce qui concerne l'engagement de 1 EPT au service de l'aménagement du territoire et de la mobilité, M. Colin a présenté la liste des projets prioritaires à développer pour la Commune. Le montant total y relatif et l'ampleur de ces projets requièrent l'engagement d'un chef de projet à plein temps. Cette ressource supplémentaire permettra de piloter plus de projets et sera également une aide pour le travail lié à la révision du PAZ et du RCCZ.

La demande de crédit complémentaire est nécessaire et justifiée. La Commission ATCM remercie le CC de proposer une solution et d'avoir une stratégie de développement à long terme. La Commission veut donner les moyens à la Commune d'avoir un dicastère efficace et dynamique qui puisse répondre aux nombreuses demandes dans les meilleurs délais.

Un préavis favorable est donné à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la COGEST

M. Baptiste Darbellay informe l'assemblée que la COGEST s'est réunie le 16 mars dernier après que Mme Emily Vaudan et M. Félicien Bircher aient été invités à la séance de l'ATCM.

La COGEST donne un préavis favorable à l'unanimité pour cette demande de crédit complémentaire. Elle souhaite néanmoins obtenir des informations complémentaires concernant le poste de 0.6 EPT lié au service des constructions : présentation détaillée de chaque poste actuel dans le service (CDD & CDI), présentation des mandats externes donnés ainsi que le cahier des charges de tout le personnel du service.

**A la question : acceptez-vous de valider un crédit complémentaire de CHF 130'000.- pour l'engagement de 1.6 EPT ?
Ce crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.**

06. Information - Présentation

02. Plan de Quartier des Fleurettes

M. Christophe Maret revient sur ce dossier qui commence à dater et précise qu'une erreur de procédure a été constatée par le Conseil municipal. La densité de 0.5 n'est pas conforme avec le plan de zones. Le Plan de Quartier (PQ) des Fleurettes aurait dû à l'époque être homologué par le Conseil d'Etat et non pas le Conseil municipal.

Aujourd'hui, la Commune de Val de Bagnes est propriétaire de locaux d'une surface de 500m² dans le périmètre du Plan de Quartier et elle souhaite pouvoir en profiter.

Les démarches nécessaires auprès de l'Etat seront effectuées dans les meilleurs délais afin de régulariser la situation, de façon conjointe avec les propriétaires concernés.

La présentation de M. Maret reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Laurent Berset demande si une partie de ce PQ est déjà construite ?
 - M. Maret l'informe que tout est construit.
 - M. Berset demande qui va se charger de la démarche de régularisation du PQ ?
 - M. Maret l'informe que c'est le service de l'aménagement du territoire qui va se charger de cette procédure.
2. Mme Mélanie Mento demande quelles seront les conséquences de cette procédure sur les constructions existantes ?
 - M. Guillaume Colin l'informe que cela ne changera rien sur le bâti existant. Actuellement, le PQ n'existe pas juridiquement car il a été homologué par la mauvaise autorité. La procédure administrative à effectuer permettra simplement de faire homologuer le PQ par le Canton et de lever la restriction au droit à bâtir inscrite sur les locaux communaux afin de permettre leur utilisation.
3. M. Cédric Terrettaz demande les constructions de ce PQ font parties des constructions dites « illicites » ?
 - M. Maret l'informe que non.
4. M. Sacha Martin demande s'il est nécessaire d'avoir l'accord des autres propriétaires privés pour embrancher la régularisation du PQ ?
 - M. Guillaume Colin l'informe que la procédure qui doit être effectuée est équivalente à une modification partielle du plan de zones et qu'elle ne nécessite pas la signature des propriétaires. Néanmoins, par souci de transparence, les propriétaires seront avertis de la démarche entreprise par courrier et recevront les mêmes informations que le Conseil général ce soir.

03. Covid- 19 : situation du fonds de soutien

La présentation de M. Christophe Maret reste ci-jointe. Au fur et à mesure de l'évolution des engagements, le Conseil général restera informé.

04. Composition finale du Conseil de district

Il est rappelé, pour la bonne forme, que la composition finale des représentants du Conseil général au Conseil de district est la suivante :

Entremont Autrement : Sont nommés : Antoine Wasserfallen, Olivier Bender, Fanny Vaudan et Matthieu Moulin

PLR : Sont nommés : Félicien Bircher, Gabriel Délitroz, Sébastien Fellay, Guillaume Amos, Martine Tristan, Christine Oakman-Rossier, Jérôme Darbellay, Nicolas Egger et Pierre-Yves Gay

PDC : Sont nommés : Laurence Bourgeois, Sarah Farquet, Baptiste Darbellay, Marie-Gabrielle Luisier, Gérald Maret, Robin Moulin, Mélanie Mento, Marina Rausis, Dominique Tellen, Emily Vaudan, Stéphane Roserens et Julien Vaudan

Félicitations et merci aux personnes nommées.

05. Postulat – motion : point de situation

Postulat pour « la création de pistes cyclables et de parkings à vélos pour les lieux et établissements publics »,

Afin de répondre au postulat, M. Paul Choffat rappelle que le service de l'aménagement du territoire et de la mobilité dispose d'une enveloppe de CHF 50'000.- pour élaborer un plan directeur de la mobilité. Cela consiste notamment à étudier la possibilité de diminuer la saturation de notre réseau routier en favorisant la mobilité douce et aussi de tenter d'améliorer la cohabitation, en milieu bâti, entre les piétons et les voitures.

L'objet du postulat a été repris dans le cahier des charges, actuellement en voie de finalisation, qui sera adressé à trois bureaux. Le rendu de cette étude permettra à la Commune de se voir présenter et proposer des mesures concrètes d'ici à la fin de l'année en cours. Le Conseil municipal reviendra ensuite vers le Conseil général, soit dans le courant du premier trimestre 2022.

Afin de ne pas perdre de temps, la Commune va déjà procéder cet été encore à l'installation de racks à vélos à différents points névralgiques de son territoire (Curala et Médran notamment). Cette démarche a déjà été validée par le Conseil municipal.

07. Divers

Aucun divers n'est à l'ordre du jour et la parole n'est plus demandée.

Clôture de la séance à 21h00.

Pour le Conseil général :

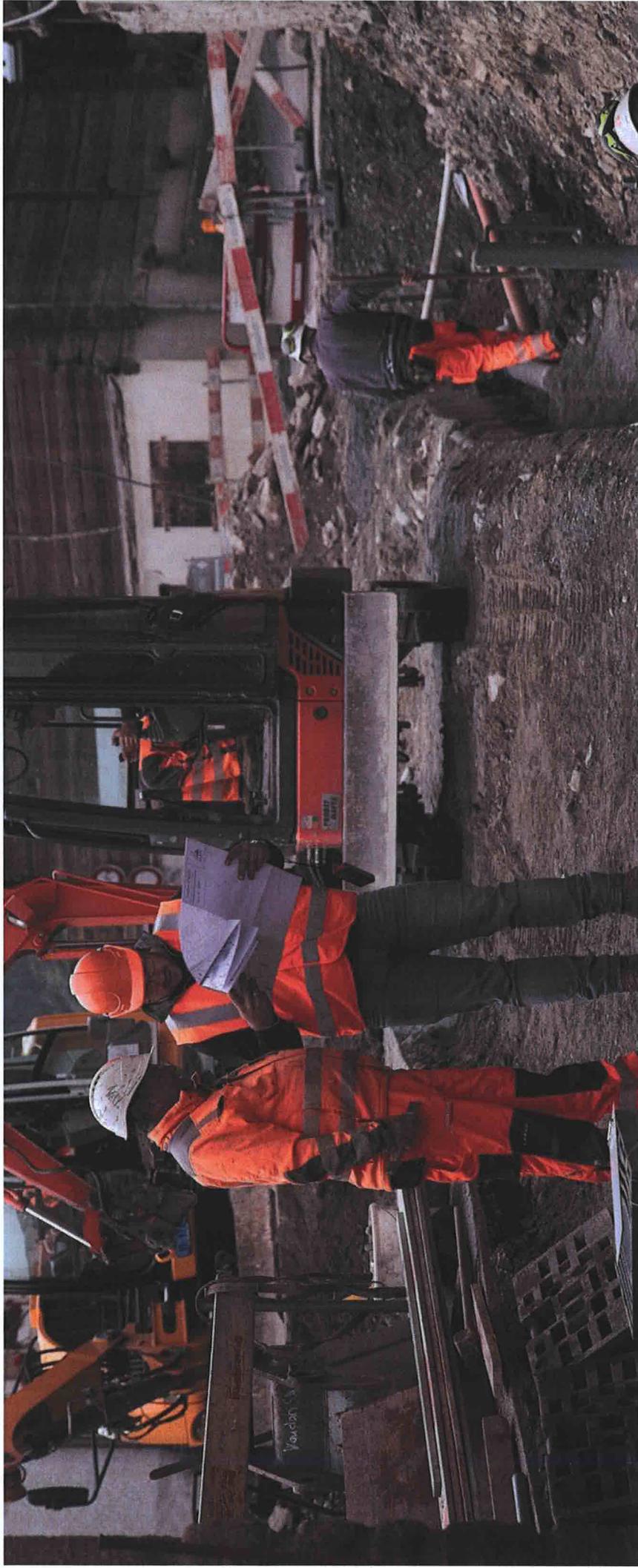

Julien Vaudan
Président


Mélanie Mento
Secrétaire

Annexes :

- Liste des présences – *01.00*
- Présentation de la stratégie et de la gouvernance d'Altis – *04.01*
- Présentation des flux financiers et des recettes – *04.02*
- Demande de crédit complémentaire pour deux postes au sein du dicastère « Constructions, aménagement du territoire et mobilité » – *05.01*
- Régularisation du Plan de Quartier des Fleurettes – *06.01*
- Situation du fonds de soutien au COVID-19 – *06.02*

1. STRATÉGIE DU GROUPE



1. NOTRE RAISON D'ÊTRE



(R)ÉVOLUTION
ÉNERGÉTIQUE

et

ACCELERATEUR DE L'
INNOVATION



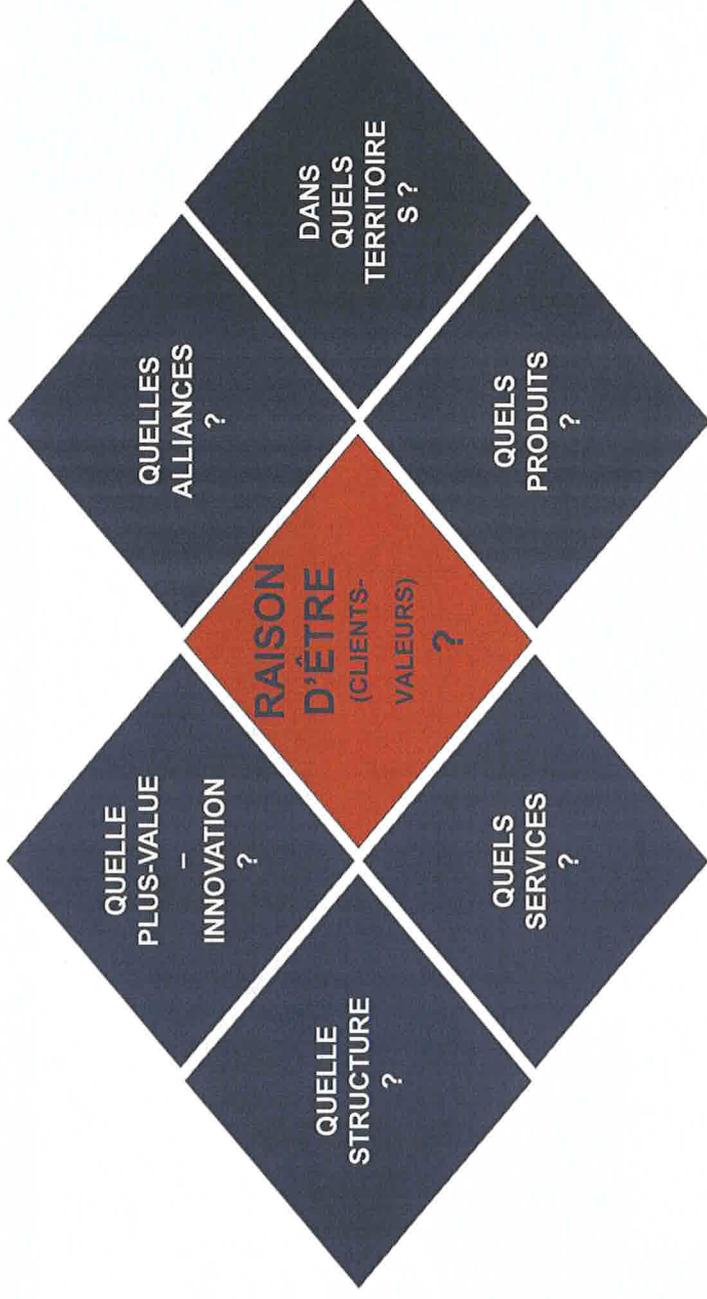
Certifié ISO 9001 – 14001 – 45001 – 55001 – Valais
excellence

24 mars 2021

2



1. STRATÉGIE DU GROUPE



1. STRATÉGIE DU GROUPE – VISION

CONTEXTE

Changement climatique

Stratégie énergétique
2050

Libéralisation du marché
de l'électricité

VISION - MISSION

Acteur de la **transition énergétique** et de
l'innovation

D'un **gestionnaire de réseau (GRD)** vers un prestataire
de **services et produits**

1. STRATÉGIE DU GROUPE - OBJECTIFS

VISION - MISSION

Être le leader régional prestataire de **solutions d'ingénierie multiservices** et intégratives dans les domaines de l'eau et de l'énergie.

OBJECTIFS

Prix attractifs

Transition énergétique

Innovation

Capacité d'autofinancement

Climat de travail motivant

Transition numérique

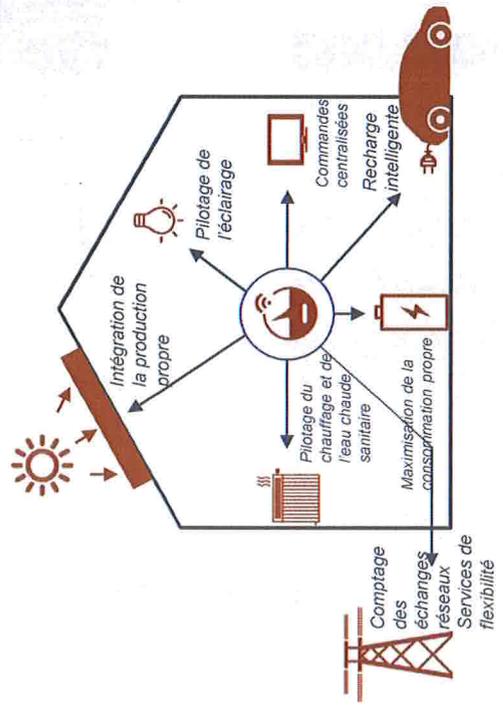
Gouvernance & structures

1. STRATÉGIE DU GROUPE – PRODUITS & SERVICES

DU SERVICE



DES PRODUITS

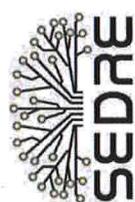


Planification - Construction - Gestion numérisée - Approvisionnement
RESEAUX - BÂTIMENTS
excellence

2. GOUVERNANCE



... ET «SI» PUIS «SA»



1959 1989 1992 2010 - 2016 2012 2017 2018 2019 2020 2021



D'un **gestionnaire de réseau (GRD)** vers un prestataire
de **services et produits**

Certifié ISO 9001 – 14001 – 45001 – 55001 – Valais
excellence

24 mars 2021

8



2. GOUVERNANCE – MODELE JURIDIQUE

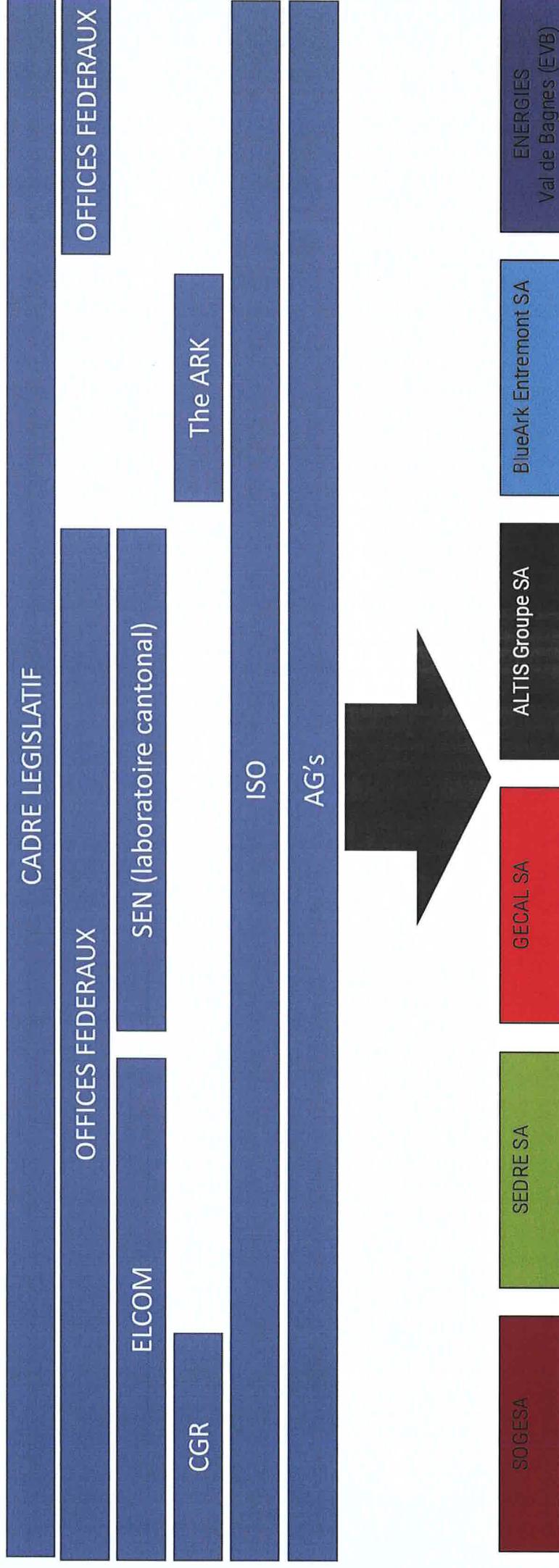


2. GOUVERNANCE – MAJORITES ET «HAUTE SURVEILLANCE»

LA COMMUNE VAL DE BAGNES

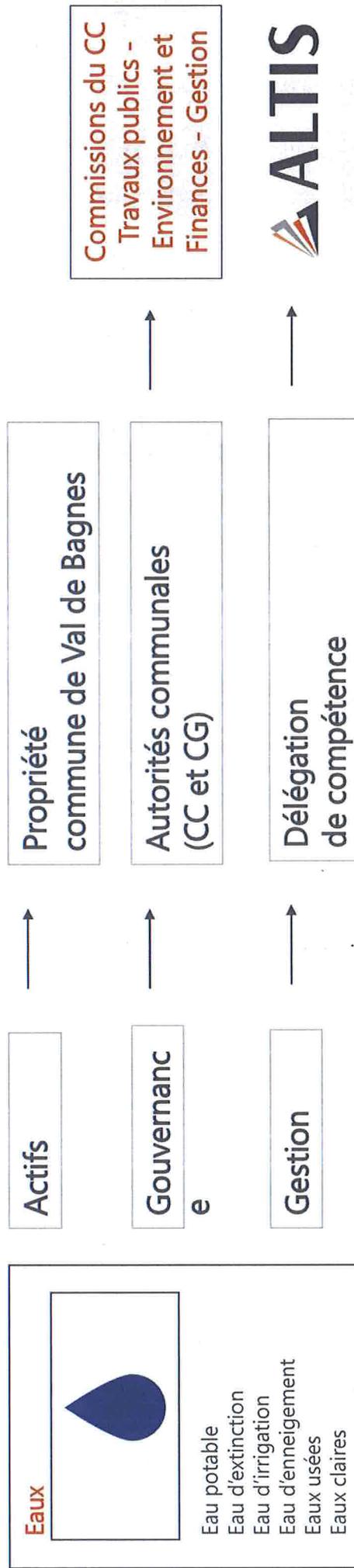
- △ A la majorité absolue aux AG de : SEDRE SA, SOGESA, GECAL SA, EVB SA et BlueArk Entremont SA;
- △ A indirectement la majorité absolue à l'AG d'ALTIS Groupe SA;
- △ Est représentée aux conseils d'Administration de toutes les sociétés du groupe.

2. GOUVERNANCE – AUTORITES DE SURVEILLANCE

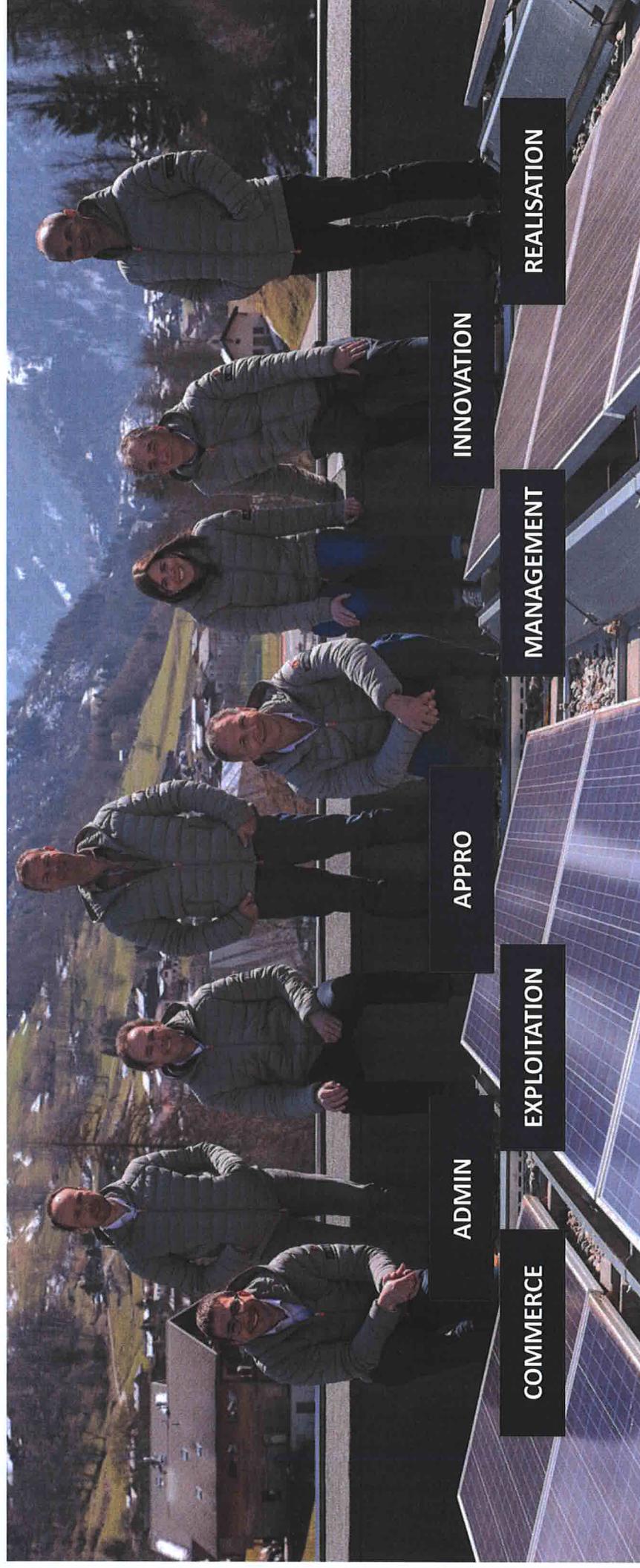


2. GOUVERNANCE – PROPRIÉTÉ ET CONTRATS

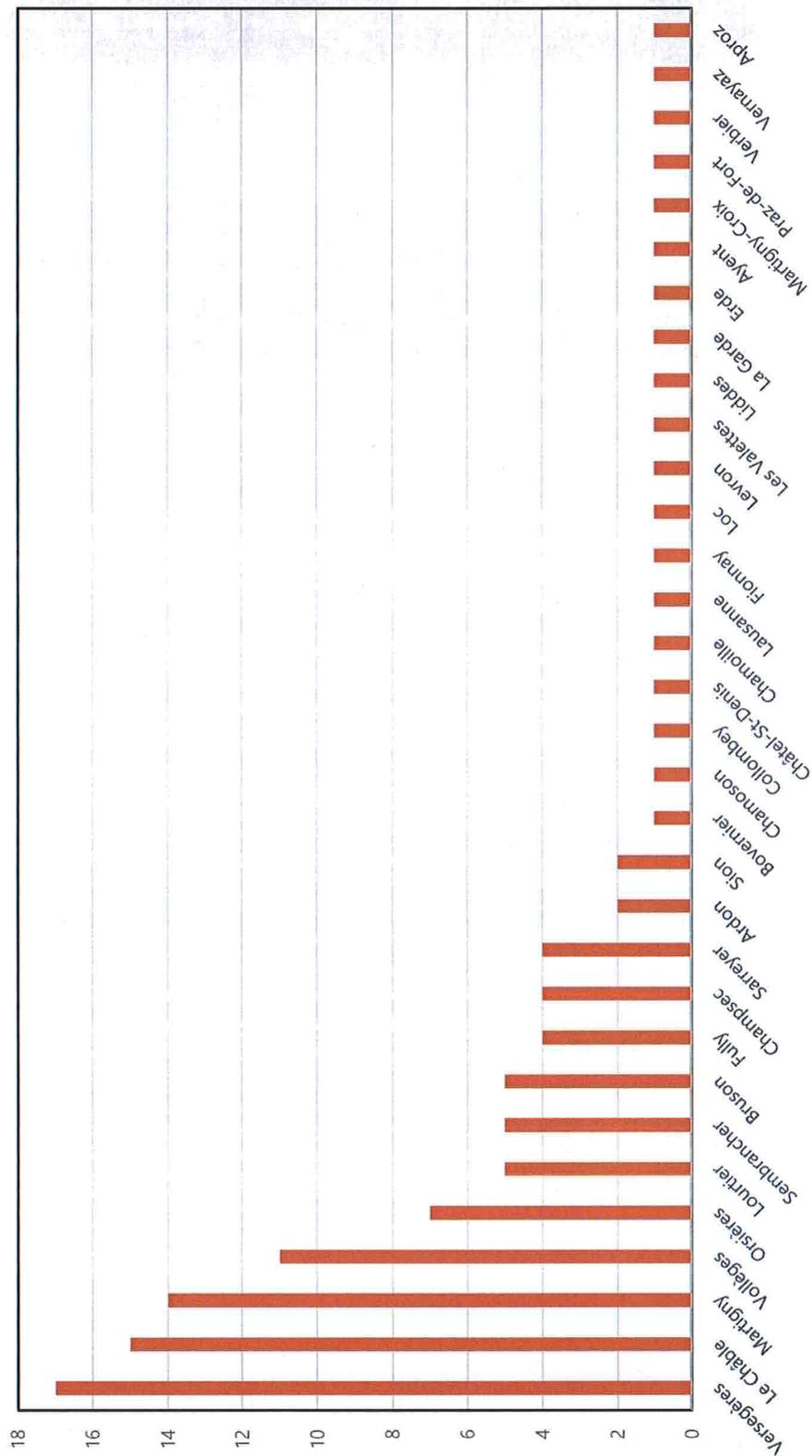
... à l'image de votre service des eaux



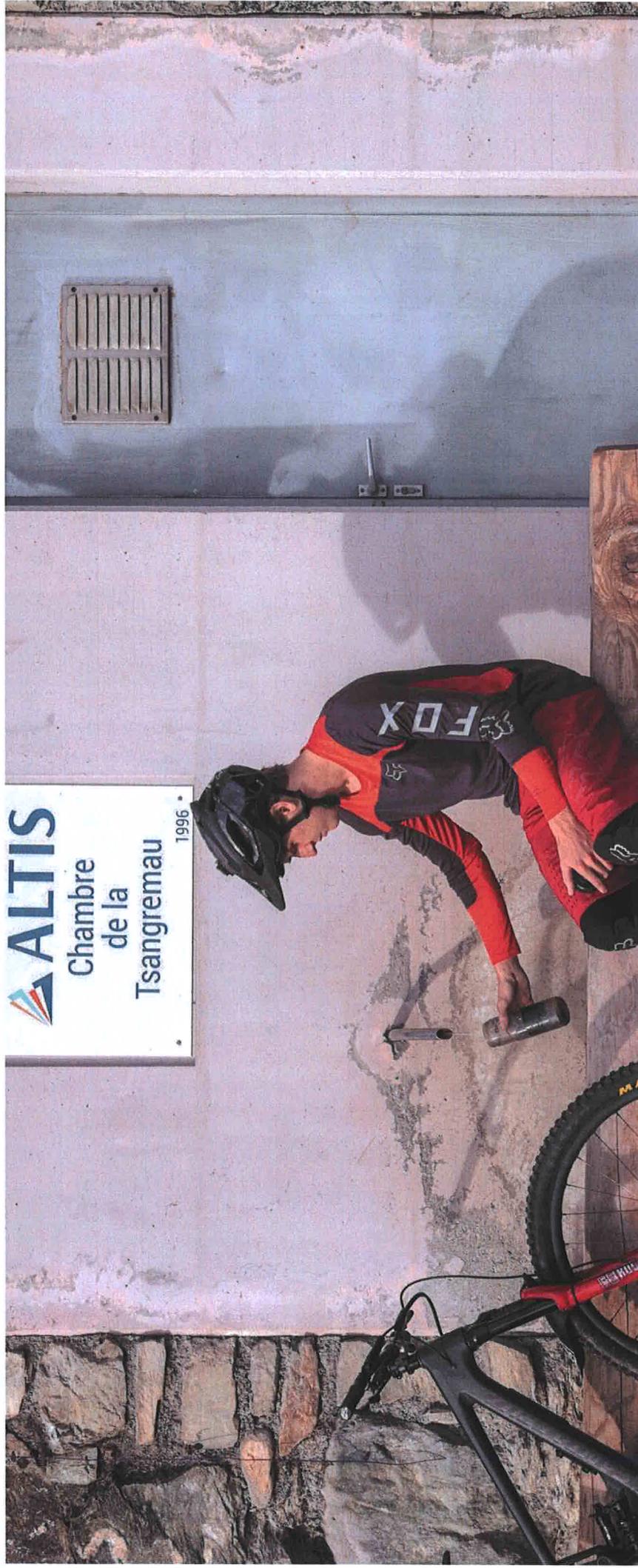
2. GOUVERNANCE – ORGANISATION



LIEUX DE RÉSIDENCE – COLLABORATEURS ALTIS



3. CONTRÔLE DES FLUX FINANCIERS ENTRE LA COMMUNE ET ALTIS ET RECETTES LIÉES



MCH2-710 : eau potable
MCH2-720 : eau usée
MCH2-819 : irrigation
MCH2-873 : CAD Vallées
MCH2-8711.3120 : éclairage public
MCH2-8711.3632 : Fds MER
MCH2-8711.3632 : Fds rénovation
MCH2-029.3144 : Gestion énerg. bâtiments

Contrats de gestion délégués à ALTIS Groupe SA

Budget de fonctionnement 2021 CVDB CHF 13'000'000.-
Budget d'investissements 2021 CVDB CHF 10'000'000.-
Fds propres investis CVDB CHF 100'000.- (25%)
Dividendes distribués Prévus à terme

SOYESA

MCH2-8711.4250 : énergie blausoisin 2.5%

Contrats de gestion délégués à ALTIS Groupe SA

Recettes budget 2021 CVDB CHF 4'300'000.-
Fds propres investis CVDB CHF 1'002'000.- (50.1%)
Dividendes distribués CHF 60'000.-/an (2017 : CHF 800'000.-)

SEDRE

MCH2-8712.4470/2 : fermage des réseaux
MCH2-8711.4240 : PCP éclairage public

Contrat de fermage du réseau électrique

Recettes budget 2021 CVDB CHF 1'880'000.-
Fds propres investis CVDB CHF 102'000.- (51%)
Dividendes distribués Pas de dividende prévu
Autres revenus CHF 270'000.- (PCP éclairage public)
Ristourne 1 ct/kWh (CHF 1200'000.-/an)

ENB
ÉNERGIES VAL DE BARGNES

MCH2-8713 : gestion ouvrages production

Contrats de gestion délégués à ALTIS Groupe SA

Recettes budget 2021 CVDB CHF 1'560'000.-
Fds propres investis CVDB CHF 800'000.- (100%)
Dividendes distribués Prévus (à définir fin 1er exercice)

blueark
Pôle Innovation Entremont

MCH2-8713 : innovation eau

Règlement communal forcé pour l'innovation

Charges budget 2021 CVDB CHF 380'000.-
Fds propres investis CVDB CHF 60'000.- (60%)
Dividendes distribués Pas de dividende prévu
Autres revenus Levier subventions (135%)
+ CHF 193'000.- en 2020

net+
Entremont

MCH2-963.4430 : droit d'usage sol (fibre optique)

Recettes budget 2021 CVDB CHF 320'000.-
Fds propres investis CVDB CHF 162'000.- (81%)
Dividendes distribués CHF 400'000.-/an

GECAL

Fds propres investis CVDB CHF 4'250'000.- (85%)
Fds étrangers prêtés CVDB CHF 2'000'000.- (postposés)
Dividendes distribués Prévus à terme

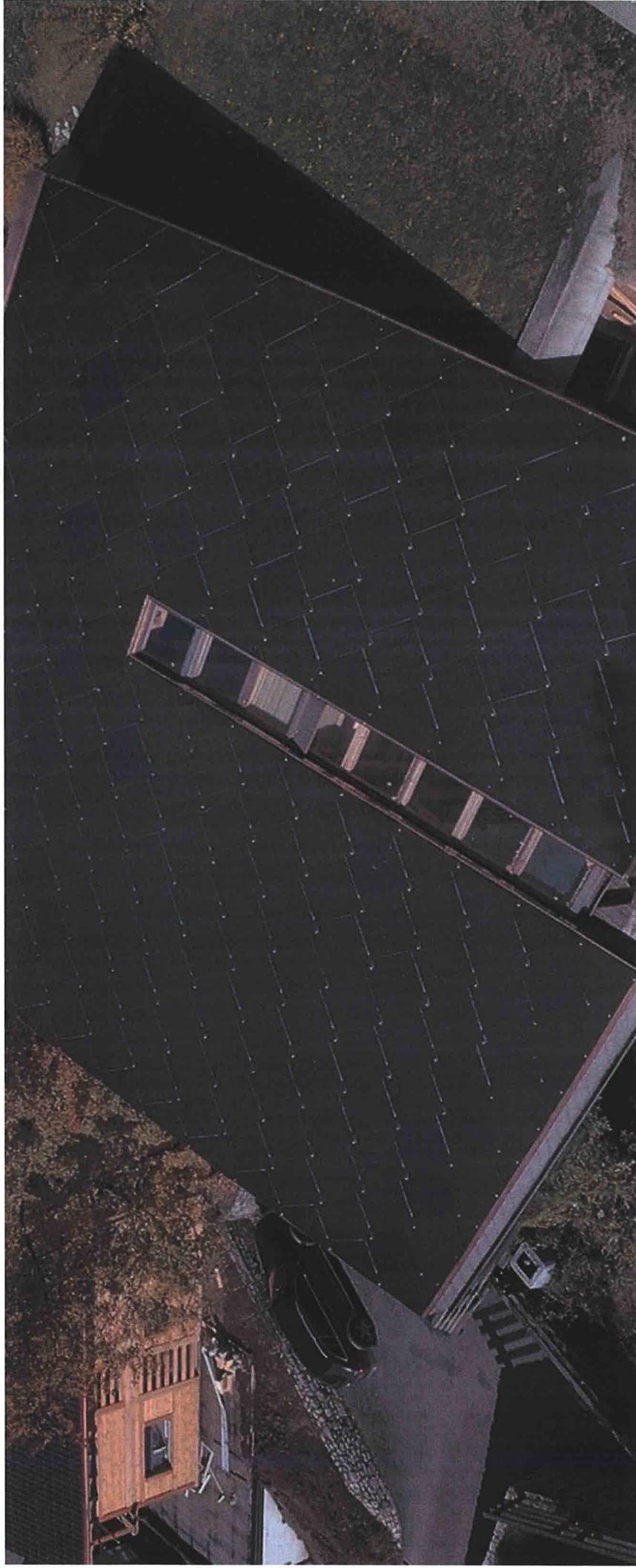
SYNTHÈSE

Recettes budget 2021 CVDB CHF 21'060'000
Charges budget 2021 CVDB CHF 13'380'000
Budget d'investissements 2021 CVDB CHF 10'000'000
Fds propres investis CVDB CHF 6'476'000
Fds étrangers prêtés CVDB (sans cautionnements) CHF 2'000'000
Dividendes distribués CHF 780'000

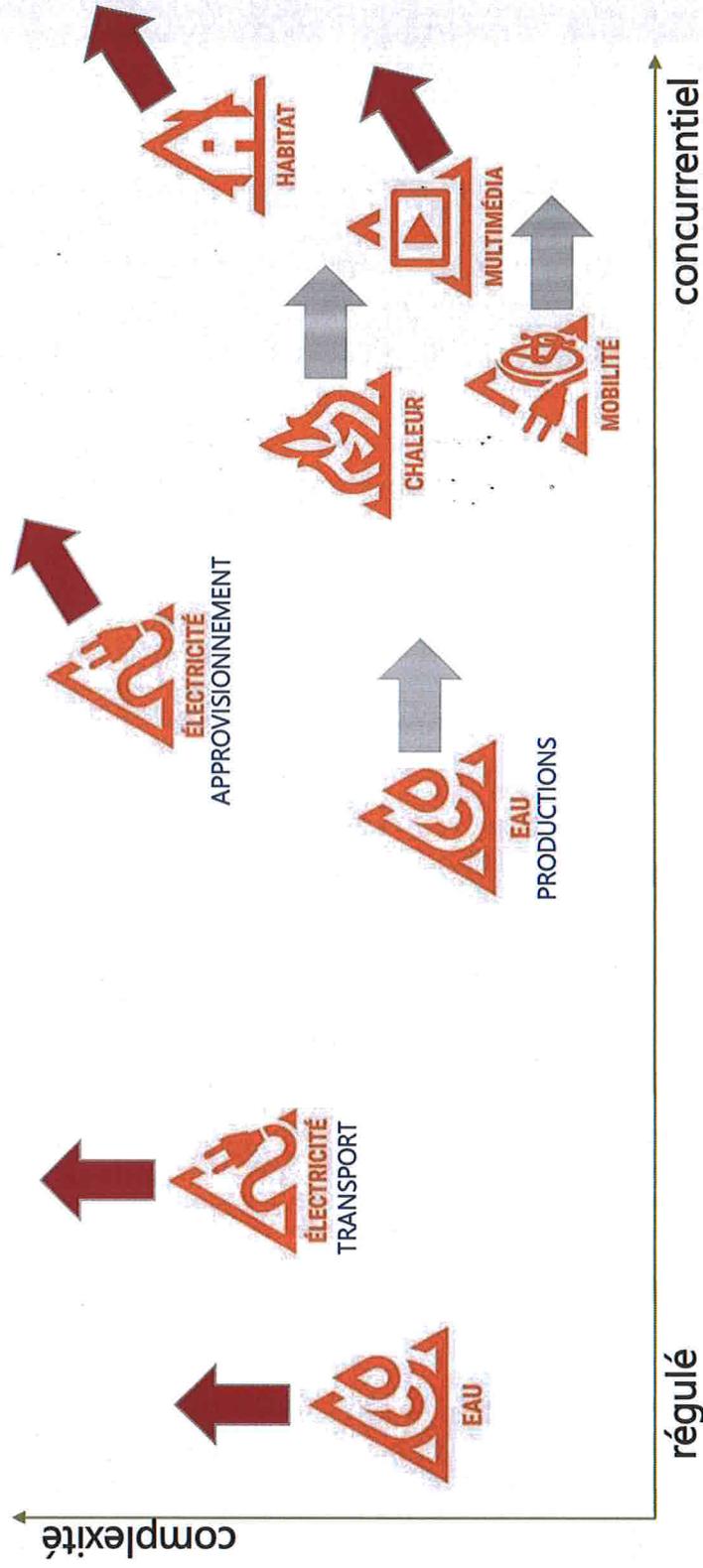
Payback (retour sur investissement)

8.30 ans

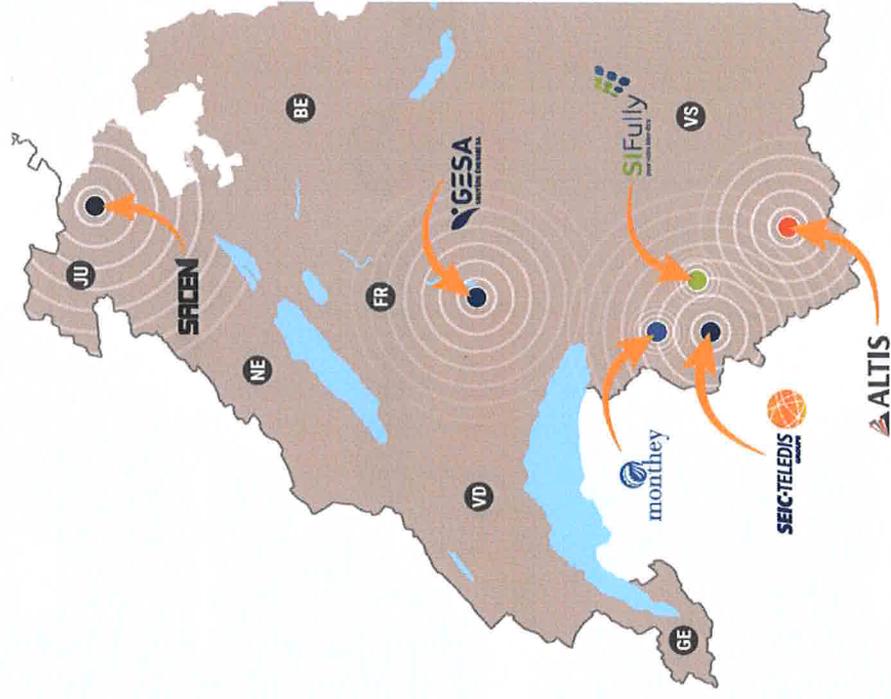
4. CONCLUSION



CONCLUSION – LE MARCHÉ



CONCLUSION – LE TERRITOIRE

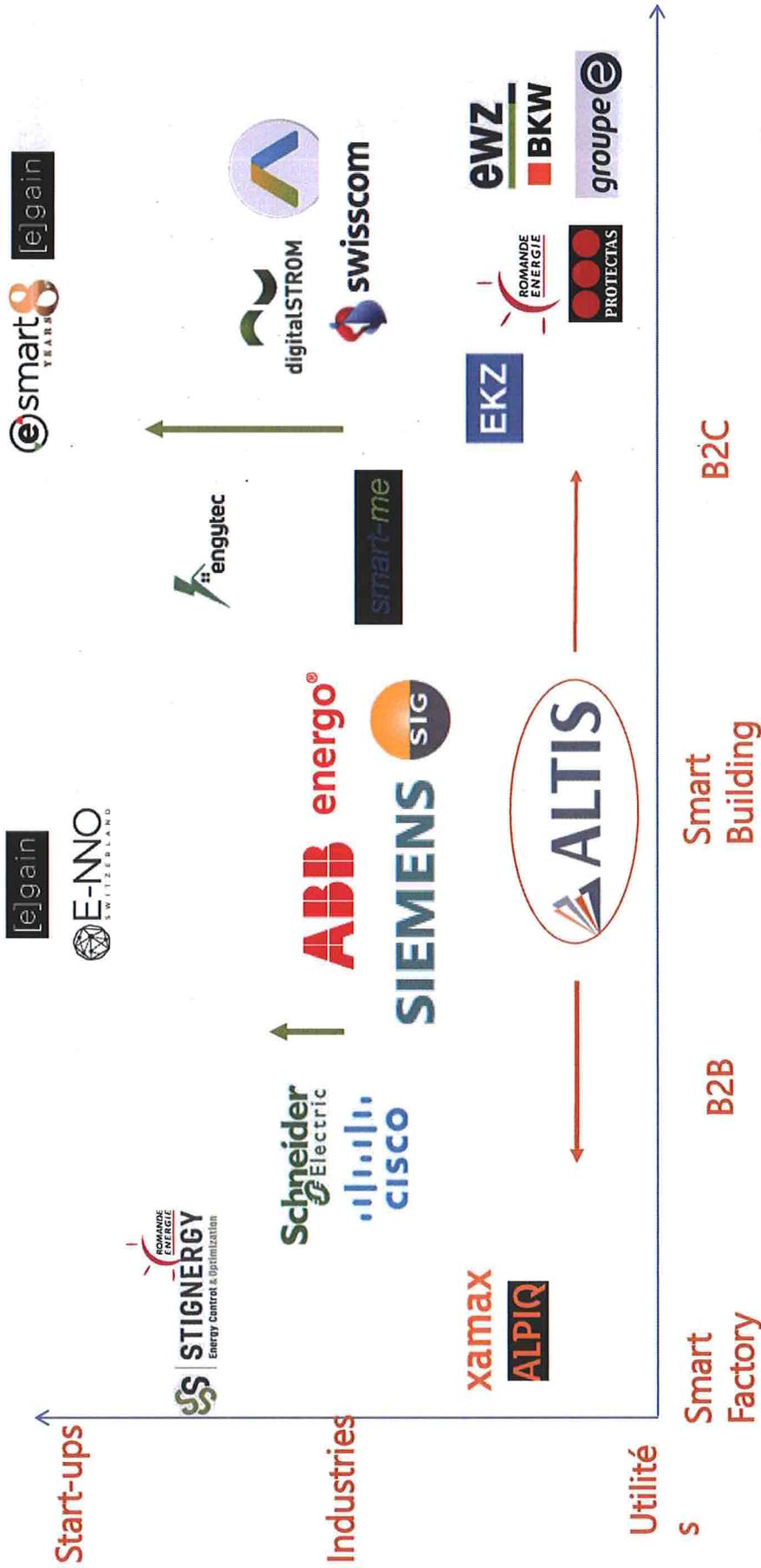


Certifié ISO 9001 – 14001 – 45001 – 55001 – Valais
excellence

24 mars 2021

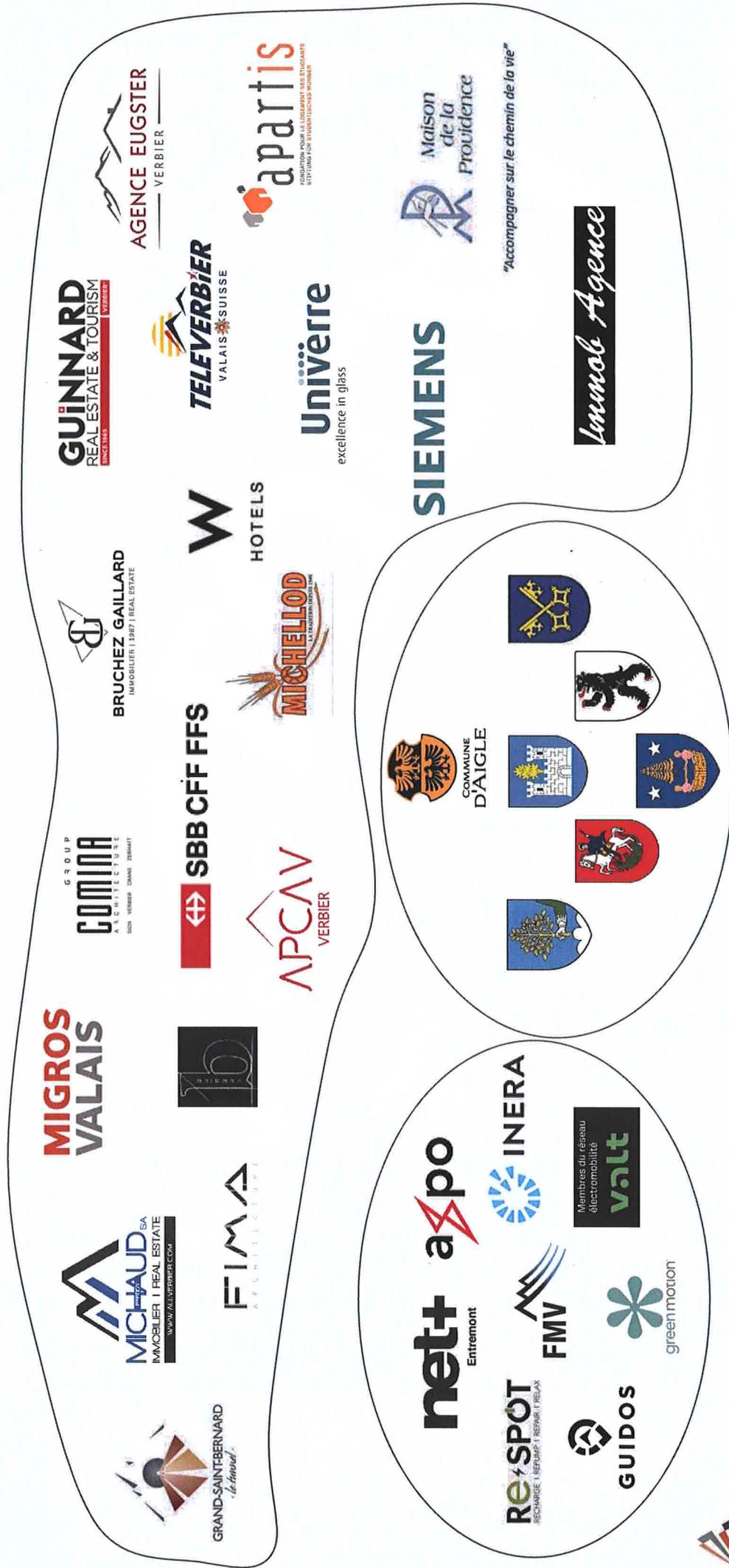
5

CONCLUSION – UNE OFFRE



Planification - Construction - Gestion numérisée - Approvisionnement
RESEAUX - BÂTIMENTS

VOUS NOUS FAITES CONFIANCE ... ILS NOUS FONT CONFIANCE ...



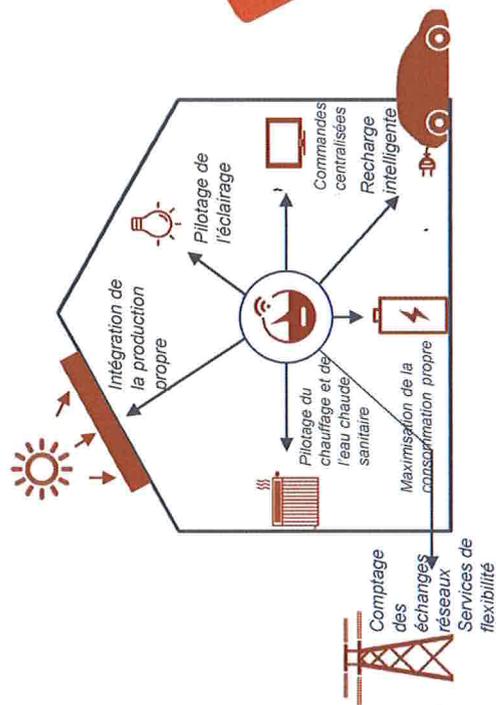
Certifié ISO 9001 – 14001 – 45001 – 550001 – Valais
excellence



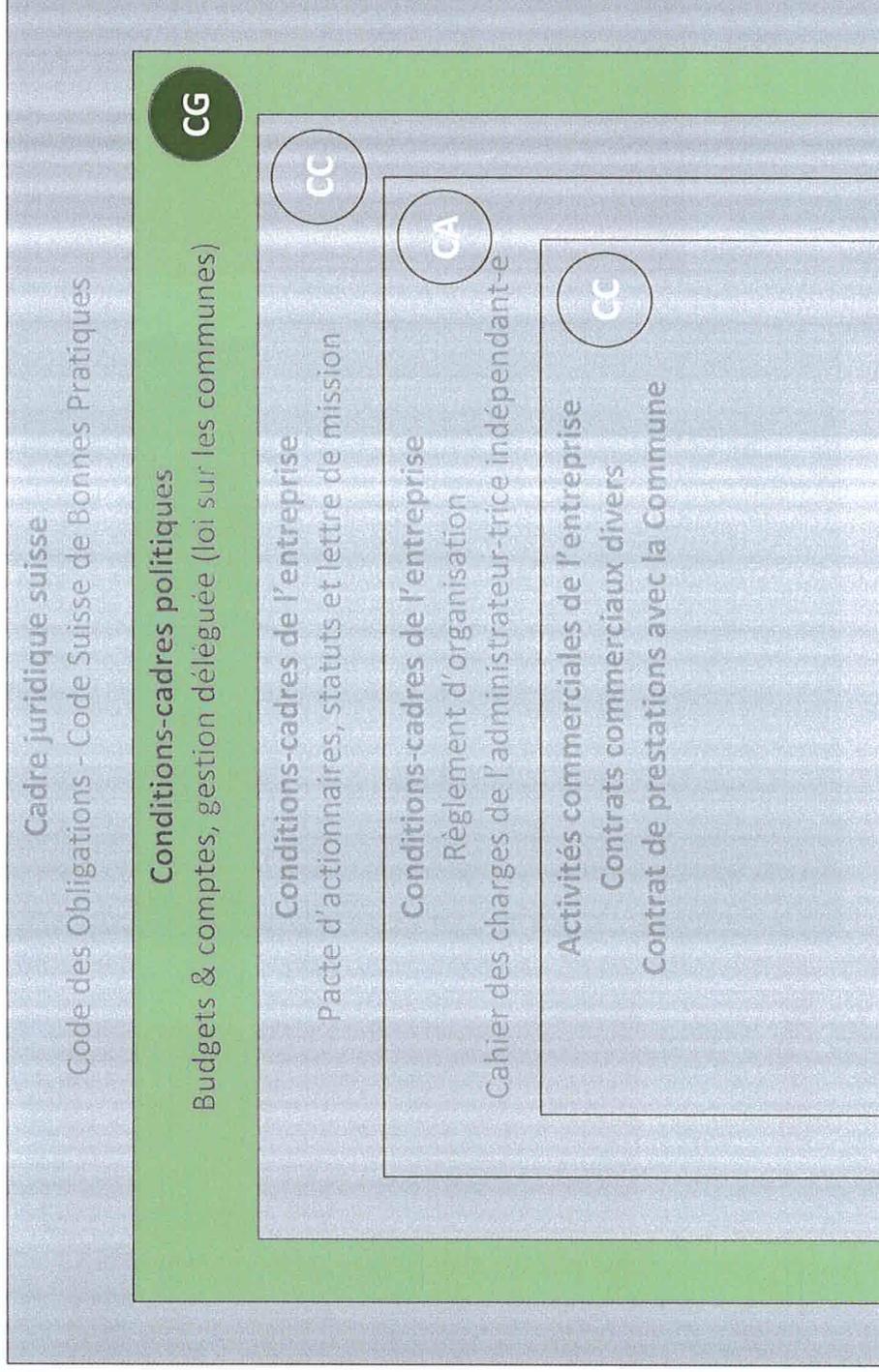
POUR LE CITOYENS DU VAL DE BAGNES



LOCAL



VOTRE RÔLE



MERCI POUR VOTRE CONFIANCE ...

MIGROS

MICHAUD SA
IMMOBILIER | REAL ESTATE
www.michaud.ch

- Planification
- Construction
- Gestion numérisée
- Approvisionnement

**RESEAUX -
BÂTIMENTS**

GUIDOS



valt

- Nous sommes surveillés
– audits
- Vous avez la majorité
- Nos intentions sont claires
- Notre chemin est encore long et parfois pénible
- La concurrence est forte mais il y a de belles opportunités
- Les risques sont appréhendés

GUINNARD
REAL ESTATE & TOURISM
EXCELLENCE

- Nous sommes un centre de profits

- Les besoins financiers sont importants

- Les liens avec la nouvelle commune s'intensifient

05. Décision



CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE –

Constructions, AT et mobilité – nouveaux postes

01 CHF 130'000.- 1,6 EPT sur 8 mois, soit :

1 EPT Chef de projet à l'AT

0,6 EPT Collaborateur technique aux constructions

Par M. Paul Choffat

Dicastère Constructions, AT et Mobilité

Référent au Conseil Communal : Paul Choffat

Dicastère "Construction, AT, Mobilité" **Cédric**

Aménagement du territoire Planification de l'affectation du territoire Développement de partenariat public/privé Guillaume	Constructions Autorisations de construire Police des constructions Subventions Cédric	Projets de développement Réalisation d'infrastructures publiques Guillaume / Cédric	Mobilité Gestion et développement des modes de transport et des itinéraires de loisirs Guillaume
---	---	---	--



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Séance du Conseil général du 24.03.2021

2

service des constructions

Gestion complète de la procédure d'autorisation de construire

- réception du dossier > permis d'habiter

Police des constructions et procédure pénale

Contrôle de l'utilisation des R1

Gestion des subventions

- Aide aux logements
- Couverture en ardoises
- Intégration des panneaux solaires

Mutations parcellaires, inscriptions de servitude et transferts de densité

quelques chiffres

2020 - Commune de Bagnes

- 420 dossiers de demande (autorisations, préalables, renseignements) soit ~ 8 dossiers/semaine
- 256 décisions d'autorisation de construire
- < CHF 520'000.- de subventions
- ~ CHF 350'000.- d'amendes et gains illicites notifiés



quelques chiffres

2020 - Commune de Vollèges

- 103 dossiers de demande (autorisation, renseignements)



quelques chiffres

Commune de Bagnes – affaires des constructions

- 1265 autorisations de construire à réouvrir (2 avril 2012 – 27 avril 2016)
- 762 décisions licites
- 98 dossiers transmis à la Commission Cantonale des Constructions
- 74 cas « bagatelles»
- 180 « cas » de constructions regroupant 331 décisions

quelques chiffres

2021 - Commune de Val de Bagnes

- 140 dossiers de demande (autorisations, préalables, renseignements) déposées depuis le début de l'année soit ~ 16 dossiers/semaine

quelques chiffres

Mais encore...

- Suivi de l'affaire des constructions
- Service pilote certifications ISO 9001 et 14001
- nouveau règlement de subvention
- nouveau RCCZ Val de Bagnes

quelques chiffres

2021 – Service des constructions

- 9.1 EPT prévu au budget 2021 sans architecte communal
- 9.7 EPT fonctionnement actuel sans architecte communal
 - 5.2 EPT techniciens
 - 4.5 EPT administratifs
- budget EPT Val de Bagnes = budget EPT Bagnes

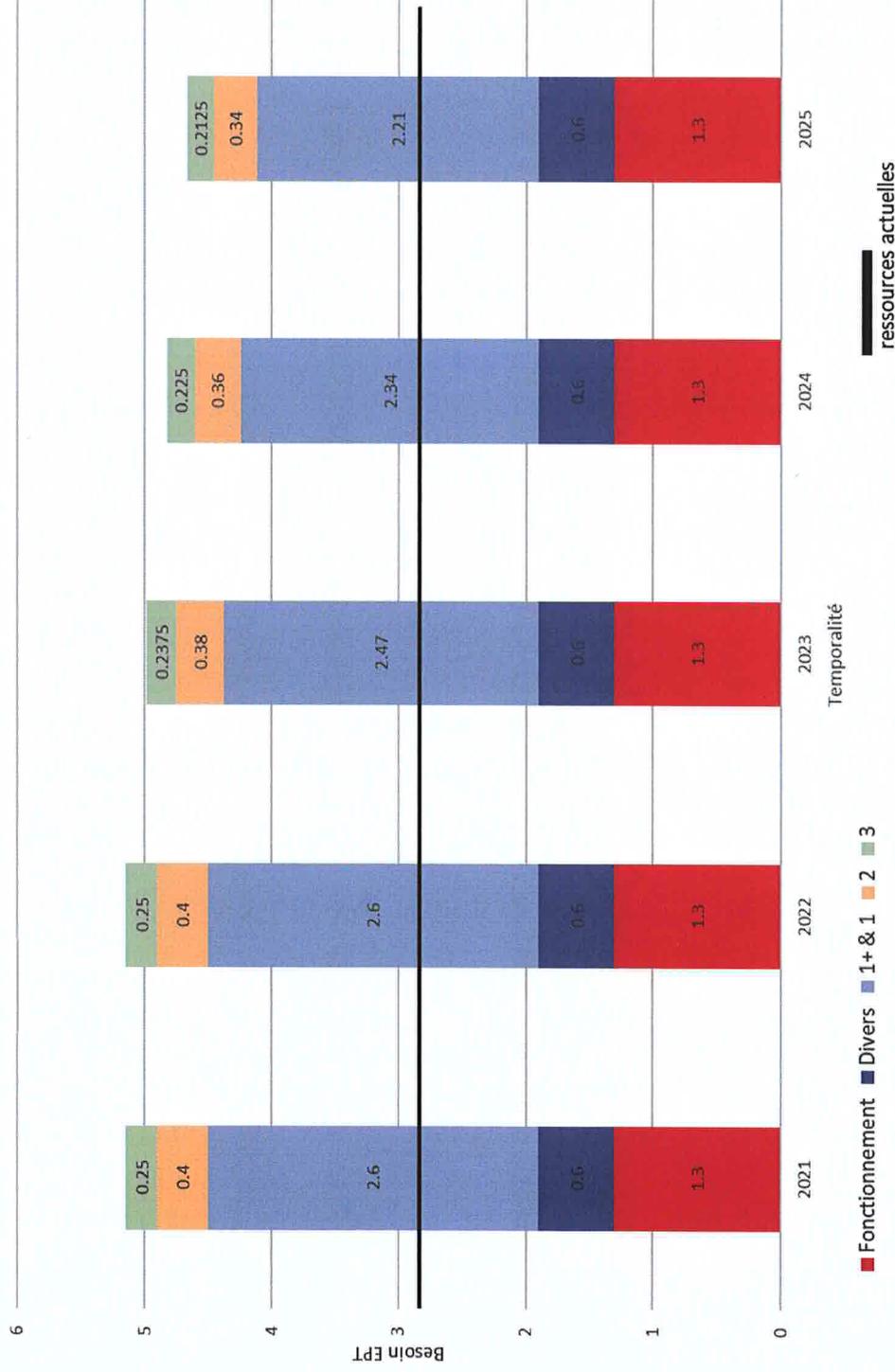
Projets de développement

- Le dicastère mène plus de 50 projets essentiels au développement économique de la Commune et aux besoins de la population :
Centre sportif, Curala, Ermitage, Maison de Commune, Ecole de Villette, crèche-UAPE de Vollèges, pistes VTT, Plan directeur de mobilité, ...
- Les projets planifiés correspondent à un investissement de plus de chf 200 mios.



Projets de développement

Besoins Ressources Humaines



Ressources :
 . Cédric F.
 . Guillaume P.
 . Guillaume C.

Projection sur la base des projets connus à ce jour

Préparé le 24.03.2021

11



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

05.1 Demande de crédit complémentaire



Pour conclure, le Conseil Municipal demande au Conseil général de **valider un crédit complémentaire de CHF 130'000.- pour l'engagement de 1.6 EPT :**

- ❖ 1.0 EPT sur 8 mois pour l'engagement d'un(e) chef(fe) de projet pour le pilotage des projets de développement
- ❖ 0.6 EPT sur 8 mois pour l'engagement d'un(e) collaborateur(trice) technique au service des constructions.

06.01 Plan de quartier des Fleurettes



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Extrait du règlement du Plan de quartier homologué en 2011 par le Conseil Municipal :

Densité : **0.5** (Locaux commerciaux non compris si inscription RF)

Disposition non-conforme au Plan d'Affectation des Zones.

Le Plan de quartier aurait dû être homologué en 2011 par le Conseil d'Etat

Densité initiale sans plan de quartier : 0,4

Densité projetée avec le plan de quartier : 0.5 pour une surface à bâtir de 10'364 m² (+ bonus minergie 15 %)

06.01 Plan de quartier des Fleurettes



La Commune Val de Bagnes va établir un nouveau Plan de quartier et procéder à l'adaptation de la restriction de droit public, en coordination avec les propriétaires concernés.

Le nouveau Plan de quartier sera soumis au Conseil Général en vue de son homologation par le Conseil d'Etat.

Les autorités cantonales ont donné leur accord de principe sur la démarche.

La durée de la procédure est estimée à 2 ans.

Les constructions réalisées dans le périmètre du Plan de quartier devront ensuite être régularisées.

06.02 FONDS DE SOUTIEN COVID-19



1. FONDS DE CHF 5 MIOS (accordé par le CG le 02.12.2020) :

CHF 940'000	Dépenses engagées en décembre 2020 pour assurer notamment : Centre de test Covid – Covid-Angels – soutien à la police – déplacement école de ski – Transports supplémentaires - écran info d'Etiez, etc ...
CHF 37'000	Palp Festival (soutien au projet de transformation du PALP demandé par l'Etat du Valais aux Sociétés culturelles/événementielles)
CHF 1'000'000	Soutien à fonds perdu pour les restaurateurs/hôteliers avec espace public et kiosques/établissements à l'emporter
CHF 800'000	Abandon de la TPT 2021 pour les secteurs particulièrement impactés
A définir cas par cas	Soutien aux cas de rigueur, selon courrier aux faitières des commerces de la SCAV, des taxis et des écoles de ski

06.02 FONDS DE SOUTIEN COVID-19



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

2. FONDS DE CHF 2 MIOS (budget 2021) :

Attribution de 2 chèques de CHF 50.- (=CHF 100.-) à toutes les personnes de plus de 16 ans, soit CHF 1 million, dès l'ouverture de tous les commerces.

Plénum du 24.03.2021

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	X			Monsieur	Gay	Pierre-Yves	X		
Monsieur	Alter	François	X			Madame	Heinis	Olivia	X		
Monsieur	Amos	Guillaume	X			Madame	Lovey	Véronique	X		
Monsieur	Amos	Samuel	X			Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	X		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	X			Monsieur	Maret	Gérald	X		
Monsieur	Bender	Olivier	X			Monsieur	Martin	Sacha	X		
Monsieur	Berset	Laurent	X			Madame	Mento	Mélanie	X		
Monsieur	Besse	Cédric	X			Monsieur	Michellod	Patrick	X		
Monsieur	Besson	Félix	X			Monsieur	Morand	Sylvain	X		
Monsieur	Bircher	Félicien	X			Monsieur	Moulin	Bastian	X		
Madame	Bourgeois	Laurence	X			Monsieur	Moulin	Mathieu	X		
Monsieur	Bratter	Marcus	X			Monsieur	Moulin	Robin	X		
Madame	Chevrier	Célia		X		Madame	Oakman-Rossier	Christine	X		
Madame	Corthay-Coulet	Alexandra		X		Madame	Oreller	Aimée	X		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	X			Madame	Pembe Tomay	Colette	X		
Monsieur	Darbellay	Jérôme	X			Madame	Pralong	Sabrina	X		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	X			Madame	Rausis Mesot	Marina	X		
Madame	Del Sordo	Céline	X			Monsieur	Roserens	Stéphane	X		
Monsieur	Desiarzes	Frédéric		X		Monsieur	Rossier	Sven	X		
Madame	Desiarzes	Sophie	X			Monsieur	Rossoz	Sébastien		X	
Monsieur	Egger	Nicolas	X			Monsieur	Roux	François		X	
Monsieur	Farquet	Claude	X			Monsieur	Saillen	Lionel	X		
Madame	Farquet	Sarah	X			Monsieur	Tellen	Dominique		X	
Monsieur	Fellay	Guillaume	X			Monsieur	Terretaz	Cédric	X		
Monsieur	Fellay	Léonard	X			Madame	Tristan	Martine	X		
Monsieur	Fellay	Sébastien	X			Madame	Vaudan	Emily	X		
Monsieur	Fellay	Simon	X			Madame	Vaudan	Fanny	X		
Monsieur	Fournier	Romain	X			Monsieur	Vaudan	Julien	X		
Monsieur	Frossard	Alain	X			Monsieur	Veuthey	François	X		
Madame	Gailloud	Martine	X			Monsieur	Wasserfallen	Antoine	X		